

L'Echo Flayoscais N° 30

Bulletin Municipal janvier 2015

Beau succès pour le Marché de Noël de Flayosc

Edito du Maire



Mes chers concitoyens,

Un certain nombre d'entre vous ont fait preuve d'une déception légitime quant au manque et au retard d'éclairage de Noël. Ainsi, il me semble important de vous expliquer les raisons de ces difficultés.

En effet, le retard accusé dans la pose du matériel est lié aux intempéries du mois de décembre dont a été victime le prestataire (situé sur la commune de Saint Maxime), obligeant ainsi un report de l'installation des illuminations au lundi 15 décembre (initialement prévue les 10 et 11 décembre).

La municipalité souhaite également apporter son soutien aux commerçants locaux face aux difficultés financières qu'ils connaissent actuellement. Depuis le début de notre mandature, un travail collaboratif a été mis en place avec le tissu économique local. Cette collaboration a notamment permis la mise en place d'actions destinées à redynamiser notre cœur de ville. La création du stationnement en zone bleue, l'extension du marché hebdomadaire ou encore la finalisation des travaux de la traversée d'agglomération avec la pose du mobilier urbain, marquent notre volonté de renforcer l'attractivité du village.

L'année 2015 sera encore l'occasion de poursuivre ce travail avec nos commerçants afin d'imaginer ensemble de nouveaux dispositifs qui permettront de soutenir leur activité. En outre, nous avons déjà procédé à un réajustement de la zone bleue avec un temps de stationnement élargi à une heure trente. Les fermetures récurrentes du centre vont également faire l'objet d'une attention

particulière bien conscient de l'impact de celles-ci sur l'activité des commerces.

A présent, il semble important de rappeler que le niveau très élevé de taxes et impôts qui frappent nos commerçants n'est pas le fait de la municipalité. Egalement, si nous encourageons les habitants de la commune à faire travailler nos commerçants, il est de la responsabilité de chacun de venir faire ses courses dans notre beau village.

Si nous souhaitons que Flayosc garde son âme, qu'il ne devienne pas une cité dortoir de Druguignan, si nous souhaitons maintenir la présence d'un commerce de proximité, c'est l'ensemble de nos concitoyens qui doivent se mobiliser pour faire travailler nos commerçants. Toutefois, je n'accepterais pas que la fermeture de commerces soit utilisée à des fins politiciennes pour atteindre la nouvelle municipalité. Ces nouvelles doivent nous permettre de dépasser nos clivages afin de nous réunir pour le bien de notre village.

En cette fin d'année 2014, le Conseil Municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2015 et vous convier à la cérémonie des vœux que je présenterai le lundi 12 janvier pour démarrer, ensemble cette nouvelle année.

Bonne année à tous

Le Maire

Fabien MATRAS



Loi SRU

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, couramment appelée loi SRU a entièrement réécrit les chapitres consacrés au schéma directeur et au plan d'occupation des sols (POS) pour leur substituer respectivement le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le plan local d'urbanisme (PLU). Elle aborde trois enjeux majeurs de développement urbain auxquels doivent répondre les nouveaux documents d'urbanisme précités :

1. Le principe d'équilibre entre l'aménagement et la protection des territoires
2. Le principe de mixité sociale et urbaine
3. Le principe d'utilisation économique de l'espace

SCoT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes (syndicat mixte, communauté de communes ou communauté d'agglomération par exemple). Il permet de garantir la cohérence des différentes politiques locales sectorielles, dans une logique de préservation de l'environnement et de développement durable.

Loi Grenelle 2

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", a été promulguée le 12 juillet 2010. Ce texte détermine les objectifs du Gouvernement dans le domaine environnemental. Ainsi il se compose de six grands chantiers ayant une influence directe sur la réalisation des différents documents territoriaux d'urbanisme :

1. Bâtiment et urbanisme avec une modification du code de l'urbanisme pour favoriser les énergies renouvelables.
2. Transports avec des mesures en faveur du développement des transports collectifs urbains
3. Energie et climat avec pour objectif central la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.
4. Préservation de la biodiversité avec des dispositions relatives à l'agriculture, à la protection des espèces et des habitats ainsi qu'à l'assainissement et aux réserves en eau.
5. Protection sanitaire et gestion des déchets.
6. Définition d'une "nouvelle gouvernance écologique".

PDH

Plan des déplacements urbains

PLH

Le programme local de l'habitat (PLH) est, en France, le principal dispositif en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

POS

Document qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, dans le cadre des orientations des Schémas Directeurs avec lesquels ils doivent être compatibles. Ainsi le document sert de ressource à partir duquel les permis de construire et les autorisations de travaux sont instruits ; il fixe l'emplacement des futures voiries et équipements publics ; il institue des protections (milieu naturel et patrimoine bâti). Ces règles s'imposent à tous, personnes publiques et privées et doivent permettre un développement cohérent de la ville.

PLU

Document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

PLUI

Le Plan local d'Urbanisme Intercommunal est un document équivalent au PLU mais réalisé à l'échelle d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale), d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Il y a transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité 3 ans après la publication de la loi sauf si minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population)

PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable expose les orientations générales de la commune pour les 15 années à venir. Le PADD vient en amont du règlement du PLU : il permet de planifier à l'échelle de la commune l'ensemble du projet politique qui trouve par la suite sa traduction réglementaire dans les autres éléments constitutifs du PLU.

RNU

Dans le cas de communes sans document propre applicable, ce sont alors les règles définies par le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) qui sont en vigueur. Une des dispositions législatives essentielles des communes soumises au RNU est la règle dite de la constructibilité limitée entraînant une quasi impossibilité de construire hors des villages et hameaux.

Loi ALUR

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme renoué (loi ALUR), a été promulguée le 24 mars dernier et publiée au Journal officiel le 26 mars 2014.

Le volet urbanisme de la loi provoque des changements importants en droit de l'urbanisme avec pour objectif de faciliter et d'accroître l'effort de construction de logements, tout en freinant l'artificialisation des sols et en luttant contre l'étalement urbain. Ainsi, six mesures sont particulièrement significatives :

1. La réalisation de PLU « intercommunaux » : La loi instaure le transfert automatique de la compétence PLU aux intercommunalités (sauf si minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population)).
2. La transformation des POS en PLU : Les Plans d'Occupation des Sols (POS) deviendront caduques à compter du 1er janvier 2016 dans l'hypothèse où ils n'auraient pas été révisés et transformés en PLU.
3. La suppression du COS.
4. La suppression de la surface minimale des terrains pour construire.
5. L'élargissement du droit de préemption avec notamment un accroissement des pouvoirs de préemption du Préfet et un assouplissement des règles d'utilisation des biens préemptés.
6. L'arrêt du maintien des règles de lotissement au-delà de 10 ans.



Par délibération en date du 29 avril 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Au travers de l'interview de Monsieur le Maire Fabien MATRAS et de ce dossier ressource, l'Echo Flayoscals vous présente en détail ce projet majeur.

Un temps lancé puis suspendu, vous avez souhaité, dès le début de votre mandat, relancer votre Plan Local d'urbanisme. Pour quelles raisons ?

Tout d'abord, la relance du PLU relève d'une obligation légale inhérente à la loi ALUR du 24 mars dernier. En effet, cette dernière prévoit que les plans d'occupation des sols non transformés en plan local d'urbanisme au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme (RNU) très restrictif, beaucoup plus encore que peut l'être un PLU.

Outre l'accélération du cadre législatif relatif à l'urbanisme, l'élaboration d'un tel document relève d'une opération lourde qui s'étalera sur plusieurs années ce qui nous permettra de mettre en place un projet politique à long terme.

Quelles sont les différences fondamentales entre le Plan d'Occupation des Sols (POS) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le POS était un document d'urbanisme essentiellement foncier : il définissait les zones constructibles et non constructibles. Il favorisait en outre l'étalement de l'urbanisation en zones agricoles ou forestières. Cette vision de l'urbanisme consummatrice d'espace, coûteuse pour la collectivité, dégradant nos paysages, est obsolète depuis la loi SRU de 2001. Depuis bientôt 15 ans, les PLU s'imposent à toutes les communes de France : c'est un outil qui définit non seulement le foncier constructible et le foncier à protéger, mais surtout, qui met en place un projet pour les 10 prochaines années : projet économique, projet environnemental, projet agricole, projet urbain ... Ce projet sera traduit dans un document, le PADD, qui sera présenté aux Flayoscals en 2015.

Quels sont les enjeux et les contraintes du futur PLU ?

Le premier enjeu du PLU de Flayosc est avant tout la préservation de notre environnement, de nos paysages et de notre qualité de vie. Il n'est pas question de transformer Flayosc en banlieue de Draguignan, ou bien en cité dortoir. Le PLU est l'outil qui permettra de protéger notre territoire d'une urbanisation galopante et de lutter contre le mitage urbain, tout en permettant le développement de

projets économiques, respectueux de l'environnement et des paysages.

Toutefois, les récentes législations, et notamment la loi ALUR, nous contraignent à densifier nos villages et nos quartiers urbanisés. C'est une tendance que l'on observe depuis une quinzaine d'années (loi SRU, Loi Urbanisme et Habitat, Grenelle I...). Notre PLU est l'outil qui justement permettra de définir les quartiers qui présentent un potentiel de densification, respectueux des formes urbaines traditionnelles, et de définir les quartiers qui au contraire, doivent être préservés. La densification qui sera retenue doit être mesurée, maîtrisée et intégrée à l'identité du village provençal de Flayosc.

Le PLU devra-t-il être compatible avec d'autres documents ?

Comme tous documents d'urbanisme, le PLU doit être compatible avec le SCoT, le PLH, le PDU de la CAD, mais aussi avec les programmes de préservation de l'environnement, tels que le schéma régional de cohérence écologique ou le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ...

Par ailleurs, les organismes publics, tels que l'Etat, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture... sont associés à l'élaboration du PLU et veillent à la bonne prise en compte des plans et programmes concernant Flayosc.

Enfin, dans le but de créer un axe ouest orienté sur le tourisme, l'artisanat et l'agriculture, la commune participe activement à l'élaboration du SCoT.

Soutenez-vous l'idée d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ?

Le PLU est un document de planification élaboré à l'échelle intercommunale par un EPCI. Chaque commune est soumise à des contraintes particulières liées à son territoire. Ainsi, il me semble indispensable que l'élou communal maîtrise parfaitement son territoire, ses atouts, ses dysfonctionnements, et puisse élaborer ses propres projets : le PLU communal joue pleinement ce rôle. De plus, chaque élu communal doit élaborer son propre PLU : ce travail long et conséquent, est une étape nécessaire pour comprendre et maîtriser sa commune.

Chronologie Les différentes étapes de l'élaboration du PLU

Lors de la réunion publique du mardi 2 décembre dernier, le bureau d'étude BEGEAT nous présentait la phase 2 de l'élaboration du PLU : « Etat des lieux et diagnostic stratégique de la commune ». Le document relatif à cette présentation est disponible en téléchargement sur le site internet de la ville www.flayosc.fr rubrique vos services / urbanisme.



Depuis le mois de septembre, les élèves des écoles élémentaire et maternelle appliquent la nouvelle organisation du temps de travail. Après 4 mois de fonctionnement, la commune, accompagnée des différents acteurs de la réforme, nous présente un bilan et les différentes modifications apportées au projet initial.

Une volonté de faire évoluer l'organisation de la réforme

Le 14 octobre dernier s'est déroulée la première réunion du comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires. Créé à l'initiative de Monsieur Christian TAILLANDIER, 1er adjoint aux Affaires Scolaires, ce comité a pour objectif d'assurer le suivi de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Ainsi, en intégrant l'ensemble des parties prenantes - parents d'élèves, enseignants, représentants du personnel communal et élus - une réflexion globale est menée dans le but de réguler et de développer le projet tout en prenant en compte l'épanouissement des élèves.

Sept enseignements majeurs à la fin de ce premier trimestre

L'Association des Maires de France (AMF) a publié une enquête sur l'application de la réforme des rythmes scolaires à l'échelle nationale. C'est en comparatif de celle-ci que sept points majeurs ont été évalués pour la commune de Flayosc.

1

Mobilisation. Avec la participation du tissu associatif local, des enseignants, du personnel communal et des parents d'élèves, la commune a pu compter sur une forte mobilisation pour construire un projet cohérent et ce, sur les deux premières périodes d'application de la réforme (de la rentrée scolaire aux vacances de la Toussaint et jusqu'aux vacances de fin d'année).

2

Taux d'encadrement. Avec un animateur pour 12 enfants, la commune dépasse la moyenne nationale du taux d'encadrement.

3

Concentration des activités. L'ensemble des NAP se déroule sur le groupe scolaire, évitant ainsi les déplacements.

4

Fréquentation. L'enquête réalisée par l'AMF atteste du fort taux de fréquentation aux NAP avec environ 50 % de participation dans 85 % des communes. La commune de Flayosc ne déroge pas à la règle et dépasse significativement les chiffres nationaux puisque 95 % des élèves participent au moins une fois dans la semaine aux activités périscolaires.



5

Variété des activités. Directement dépendante de la forte mobilisation des différents acteurs de la réforme, les activités proposées sont multiples et favorisent un enseignement informel. De plus elles s'intègrent dans un projet pédagogique global élaboré avec les enseignants.

6

Adaptabilité de l'organisation. L'enquête de l'AMF fait état de l'application de la réforme pour les écoles maternelles « De nombreux élus estiment que la réforme n'est pas adaptée aux écoles maternelles en raison des horaires de sieste et de la fatigue des élèves généralement constatée [...] ». Ainsi, eu égard à cette problématique constatée également chez les élèves de l'école maternelle Francine Henry, une modification de l'organisation des NAP a été mise en place au début de la deuxième période. En effet, les activités s'organisent autour de deux catégories :

- Catégorie 1 – Sieste, préconisée pour les enfants
- Catégorie 2 – ateliers libres organisés en semi-autonomie dans des « coins aux thématiques variées (coin lecture, coin imitation...) ».

L'objectif ici est de diminuer les rotations et donc de mettre en place une organisation moins anxiogène et plus souple pour les enfants.

7

Une réforme couteuse pour les communes. L'AMF estime le coût médian de la réforme à 150 € par enfant et par an. Avec un coût de 160 €, la commune de Flayosc se situe au-dessus de cette moyenne nationale. Il est clair qu'il s'agit d'une réforme lourde de conséquence sur le plan budgétaire. Malgré cela l'impératif de gratuité des NAP reste majoritairement appliqué.



Janvier

8 jan. Don du Sang

Collecte de sang organisée à L'Espace d'Activités de 8h30 à 12h00

12 jan. Voeux du Maire

Présentation des voeux de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal à la population à partir de 18h30 - Espace Frédéric Mistral

16 jan. Conférence

Le club d'astronomie CASSINI83 organise une conférence avec Monsieur Stéphane BASA sur « La découverte du Boson de Higgs » Espace Frédéric Mistral à partir de 18h15, entrée libre

23 jan. Concert

Le groupe Pop Rock Onix et l'association Tandem de l'Usine de la Redonne organisent un concert à l'Espace d'Activités à partir de 20h00

24 jan. Théâtre

Soirée théâtre organisée par l'association Chaperon Rouge & Cie à partir de 20h30 à l'Espace d'Activités.

25 fev. LOTO

Grand Loto du Lions Club organisé à partir de 15h00 à l'Espace d'Activités

Février

8 fev. Concert

Concert orgue & accordéon avec Magali GUIOL à l'église Saint Laurent à partir de 16h00

13 fev. Animation

Dîner spectacle St Valentin «Un amour de Piaf» Soirée dansante avec Sylvaine LEBLANC contrebasse - accordéon - Piano à l'Espace Frédéric Mistral Informations et réservations à la Mairie de Flayosc
- mairie@flayosc.fr
- 04 94 70 40 03
- www.flayosc.fr

21 fev. Country

Soirée Country organisée par l'AVDC à l'Espace d'Activités à partir de 17h00

28 fev. Théâtre

Soirée théâtre organisée par l'association Chaperon Rouge & Cie à partir de 20h30 à l'Espace d'Activités.

Mars

1er mar. Concert

Concert Gospel le chœur du Sud produit par Frank CASTELLANO à partir de 16h00 à l'église Saint Laurent



Retour sur...

Une forte mobilisation pour le téléthon

Les 5 et 6 décembre derniers ont eu lieu les différentes manifestations organisées au profit de l'AFM téléthon.

Cette année encore, le tissu associatif flayoscais a répondu présent avec pas moins de 14 associations et de nombreux bénévoles qui se sont relayés pour proposer des animations pendant les deux jours.

Au final, cette fête de la solidarité aura permis de réunir la somme totale de 3 131,54 € qui contribuera à faire avancer les programmes de recherches de l'AFM téléthon. La municipalité souhaite remercier, dans un premier temps, l'ensemble des personnes qui ont participées à l'organisation de cette manifestation et tous les Flayoscais qui ont pris part à cette fête de la solidarité. Le rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année 2015 !



AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR



Retour sur... Marché de Noël du Syndicat d'Initiative, toujours un moment très attendu



Le dimanche 7 décembre s'est déroulé le marché de Noël organisé par le Syndicat d'Initiative. Cette manifestation, toujours très attendue, a rassemblé un public nombreux venu profiter des stands des différents artisans, producteurs présents et de la venue du Père Noël.





Liste « Flayosc, Patrimoine et Avenir » Soutenons les commerçants flayoscais !

Chaque jour nous pouvons lire ou voir une actualité évoquant la fin du commerce traditionnel ... mais que faisons-nous pour notre village ? Certes, les animations drainent beaucoup de monde on ne peut que s'en réjouir, mais qui revient en semaine pour effectuer ses achats ? Nous sommes tous concernés, chacun d'entre nous doit être acteur de la vie économique de son village.

Nous avons la chance d'avoir presque tous les commerces de nécessité, profitons de cette chance. Les commerces locaux c'est la vie, c'est permettre à ceux qui ne peuvent se déplacer de trouver facilement ce dont ils ont besoin. Les commerçants ne demandent pas d'achats massifs, mais simplement que nous soyons tous présents avec un achat hebdomadaire par exemple.

Nous entendons souvent "avant Flayosc bougeait" alors ensemble veillons à ce qu'il vive au quotidien !

Nous sommes tous responsables. L'équipe municipale, qui se doit de montrer l'exemple en marquant sa présence dans le village et dans les commerces, les commerçants qui doivent renforcer le "service client" et nous tous, consommateurs, qui devons "rentrer" dans le village pour profiter des commerces encore présents.

Merci à toutes et tous pour votre soutien au commerce local.

Toute l'équipe Flayosc Patrimoine et Avenir souhaite à tous les flayoscais de belles fêtes de fin d'année. Que 2015 réponde à toutes vos attentes et vous apporte joie, bonheur et santé.

Recevez sur demande notre lettre trimestrielle : flayoscpatrimoineetavenir@gmail.com

Liste « Flayosc Demain » Déception et Inquiétude.

Ce sont les deux mots qui caractérisent la gouvernance actuelle durant ces 9 mois écoulés. Déception pour la non-concertation et la non-implication dans les choix et les études de l'opposition, donc aucune priorité pour la voirie ! Déception par l'absence de prise en compte des réalisations prioritaires et des préoccupations majeures des Flayoscaises et des Flayoscais. (Leur seule priorité affichée est la réalisation du jardin botanique). Déception dans l'équilibre budgétaire avec un investissement en diminution et un fonctionnement qui progresse. Inquiétude pour Michelage où le flou est maintenu, avec une réalisation possible d'un "super camping" (pour qui ? et pourquoi ?) Par contre, un projet ambitieux et dynamisant pour le village avec la réalisation d'un complexe équitation-culturel a été déposé. Inquiétude pour le PLU. Les premières orientations présentées en séance publique (sans aucune concertation avec la Commission d'Urbanisme) ne présagent pas d'optimisme: doublement des zones agricoles (pour qui, pour quoi), biodiversité, protection d'espèces animales non présentes à ce jour semblent plus importantes que les choix de vie des habitants. Les Flayoscaises et Flayoscais ont choisi de s'installer à Flayosc dans les zones périphériques afin de profiter d'un environnement attractif et paisible. Densifier le cœur de village: oui, harmoniser l'espace: bien sûr, mais rendre l'ensemble des zones NB non constructives est incohérent. Développer des logements sociaux de façon systématique et incontrôlée sur tous les terrains disponibles dans la future zone urbaine n'est pas envisageable. Le PLU doit respecter la loi mais son but et ses principes sont d'établir un schéma COHERENT, EQUILIBRE et la recherche d'une MEILLEURE QUALITE DE VIE. Les choix sont donc possibles.... Dans ce domaine sensible et important pour notre avenir, nous serons très vigilants et ferons des propositions.

Dans cette période de fête familiale de Noël et de Vœux pour 2015, nous souhaitons pour le bien de tous et de notre village que notre Maire prenne ses responsabilités et des décisions dans l'intérêt général sans sectarisme ni dogmatisme. A vous Flayoscaises et Flayoscais, nous souhaitons le bonheur, la santé et l'espoir d'une vie meilleure. Nous avons la chance de vivre dans un village harmonieux et paisible, profitons-en ... !!! Exprimez vos craintes et vos souhaits, nous sommes à votre écoute. Les élus de « FLAYOSC DEMAIN » : Jean-Paul TRUC, Odile SULTER BOULOGNE, Patrice GRANDCLEMENT

Liste « Agir et Vivre à Flayosc »

C'est parti ! L'élaboration du futur PLU a bien démarré avec différentes commissions. Votre représentant de l'opposition fait quant à lui partie de la « commission agricole » pour le PLU - et de la commission CCAS pendant la durée du mandat. Nous allons être particulièrement vigilants afin que l'intérêt général de la commune prime et non l'intérêt individuel ou celui d'un petit groupe. En outre, la 1ère consultation publique a démontré l'intérêt de tous nos concitoyens sur ce sujet qui sera mis en place en Mars 2016 avec une finalisation courant 2015. Nous vous invitons à consigner vos demandes et remarques sur le document ad hoc se trouvant à la mairie. Nous resterons vigilants sur tous les points (zone artisanale, constructibilité...) de ce PLU qui va engager la commune sur plusieurs décennies et allons faire remonter toutes les propositions que vous nous avez adressées.

A travers l'écho flayoscais, nous tenons à féliciter l'équipe du syndicat d'initiative pour l'organisation une fois de plus réussie du dernier marché de Noël qui s'est déroulé le dimanche 7. Les commerçants ayant aussi joué le jeu d'ouvrir toute la journée. A nouveau, force est de constater que l'intérêt général génère l'adhésion des Flayoscaises et Flayoscais. Gageons que l'équipe dynamique du syndicat d'initiative nous réserve d'autres bonnes surprises pour l'année 2015, comme celle des « carrioles » en septembre dernier. Noël arrivant à grand pas, l'équipe d'« Agir et Vivre à Flayosc » vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année en famille ou entre amis et vous dit à l'année prochaine, et reste comme toujours à votre écoute. Alain DUPUIS

Liste « Ambition Flayosc »

Au travers de ce mot, nous souhaitons mettre en lumière les différentes manifestations marquantes de cette fin d'année 2014. Une fois de plus nous avons pu nous rendre compte de la forte mobilisation du tissu associatif local, véritable acteur de l'animation de notre village.

Le parfait exemple de cette mobilisation est sans nul doute la manifestation du téléthon 2014 qui, avec le concours de 14 associations, de nombreux bénévoles et l'implication des Flayoscais nous a permis de réunir la somme de 3 13,54 € reversée à l'AFM téléthon. C'est donc très chaleureusement que nous remercions l'ensemble des participants pour leur générosité et leur solidarité.

Le marché de Noël du Syndicat d'Initiative et le Noël Provençal organisé par l'Aigo de Flouriéio ont mis à l'honneur l'artisanat, l'agriculture et les traditions provençales. Ces spécificités locales, présentent au cœur de notre politique culturelle et festive, sont mises en exergue par nos associations et contribuent à promouvoir les spécificités qui font la richesse de notre territoire. Ainsi au travers des moyens humains et logistiques que nous mettons à leur disposition nous encourageons et soutenons leurs initiatives qui portent haut les couleurs de notre village.

Vos élus de la majorité

 Mairie de Flayosc

Tél : 04 94 70 40 03 Fax : 04 94 70 40 63

E-mail : mairie@flayosc.fr

www.flayosc.fr

 N° Vert 0800 083 780

« L'Echo Flayoscais » Magazine d'information municipale de la ville de Flayosc. Edition N°30 - janvier 2015 ; Directeur de la publication : Fabien MATRAS Rédacteur en chef : Jean-Bernard Miglioli Conception graphique Jean-Michel Henry Photographies : Henry Ossedat Courriel : mairie@flayosc.fr Imprimeur : Imprim'Sud Quartier St Simon 83440 Tourrettes Tirage : 3 000 exemplaires (papier recyclé) Distribution : Mairie de Flayosc / Commerces / La Poste Dépôt légal à parution.